



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

Question au Gouvernement n° 712

Texte de la question

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à Mme Émilie Chalas, pour le groupe La République en marche.

Mme Émilie Chalas. Monsieur le ministre de l'action et des comptes publics, au cours de l'examen du projet de loi de finances pour 2018, en tant que rapporteure pour avis de la commission des lois sur le programme « Fonction publique », j'avais déposé un amendement relatif à la situation des femmes enceintes au regard du jour de carence. Je l'avais retiré en raison de l'engagement que vous aviez pris, monsieur le ministre, de travailler sur cette question.

Bien que le statut des fonctionnaires garantisse l'égalité de traitement à ses agents sur toute la durée de leur carrière, des discriminations entre hommes et femmes persistent dans la fonction publique. Je tiens à rappeler que ces discriminations sont systémiques : l'écart des salaires est évalué à plus de 15 % dans la fonction publique d'État. Cet écart apparaît, en grande partie, au moment de la naissance d'un enfant.

En effet, chaque naissance diminue la rémunération journalière des mères de 2 % à 18 %, selon qu'elles ont un, deux ou trois enfants. L'avancement de leur carrière est alors plus difficile, plus lent, parfois même inexistant ; elles n'accèdent pas aux postes à responsabilités. Cette aberration n'a pas sa place, au XXI^e siècle, dans la fonction publique – ni, plus généralement, dans notre société. La maternité ne doit plus être une cause d'inégalités persistantes.

Le plan de transformation doit donner un nouveau souffle à nos agents publics et aux services publics. Nous devons libérer et en même temps protéger.

Julie, Fatima, Florence, Françoise : elles sont agents d'accueil, médecins hospitaliers, institutrices, directrices, infirmières, instructeurs du droit des sols. Je leur rends hommage, à elles et à toutes ces femmes engagées pour l'intérêt général, en ce jour ordinaire, car les droits des femmes, ce n'est pas que le 8 mars.

Monsieur le ministre, quelle méthode, quelles mesures proposerez-vous pour réduire les inégalités relatives à la maternité qui persistent dans la fonction publique, qu'elle soit d'État, hospitalière ou territoriale ?
(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. Gérald Darmanin, *ministre de l'action et des comptes publics.* Madame la députée, comme vous l'avez rappelé, vous avez accepté, lors de l'examen du projet de loi de finances, de retirer votre amendement, par suite de l'engagement pris par le Gouvernement de travailler sur la question que vous évoquiez : je vous en remercie

à nouveau.

D'une manière générale, dans la fonction publique, les femmes connaissent des difficultés, après avoir donné naissance à un enfant, à retrouver une progression de carrière égale à celle de leurs collègues masculins. Vous avez tout à fait raison de souligner cet état de fait.

Conformément à mon engagement, et sous l'autorité du Premier ministre, le plan d'action arrêté lors du comité interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars dernier comprend un certain nombre de mesures et de méthodes, concernant le problème que vous évoquez dans la fonction publique. Dès le lendemain de ce comité interministériel, Olivier Dussopt a organisé un conseil commun de la fonction publique,...

M. Fabien Di Filippo. Fidèle à son absence de convictions !

M. Gérald Darmanin, ministreavec l'ensemble des organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, à propos de l'égalité entre les femmes et les hommes. La question de l'égalité de traitement des femmes revenant dans les services après un congé de maternité a notamment été abordée.

Nous considérons qu'il faut un accord avec les organisations syndicales : Olivier Dussopt y travaille. Les réunions qui ont déjà commencé se poursuivront jusqu'à la fin du mois d'octobre : nous espérons aboutir à un accord au cours de l'année 2018 afin d'en tirer les conséquences dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019. Vous serez bien évidemment associée à ces discussions avec les organisations syndicales, de même que votre collègue Marie-Pierre Rixain, chargée d'une mission temporaire sur le congé maternité.

Je vous rappelle brièvement les trois grands sujets sur lesquels nous travaillons : favoriser le remplacement immédiat de la personne en congé ; prévoir un entretien dès le lendemain de la reprise de fonctions de la personne qui a été enceinte ; favoriser le télétravail – sans compter, bien sûr, l'accompagnement de la petite enfance. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Chalas](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 712

Rubrique : Droits fondamentaux

Ministère interrogé : Action et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mars 2018](#)